

UBS empêtrée dans un filet réglementaire

PLACE FINANCIÈRE Alors que l'intégration de l'ancien numéro deux bancaire helvétique par UBS est sur la bonne voie, le Conseil fédéral va indiquer la direction à suivre concernant la réglementation des grandes banques suisses

LASSILA KARUTA, ZÜRICH

Presque trois ans après le rachat du Credit Suisse par UBS, une étape cruciale vient d'être franchie. La migration de la quasi-majorité des ex-clients suisses de l'ancien numéro deux bancaire helvétique vers les plateformes de son ancien concurrent vient d'être achevée ce week-end, a appris *Le Temps*. Et si la grande banque ne souhaite pas commenter cette information, elle relève que le transfert des comptes suisses (clients, fonds, dépôts) se déroule comme prévu durant le 1er trimestre 2026. «Cela nous permettra de mettre hors service une grande partie des applications restantes et de l'ancienne infrastructure informatique du Credit Suisse d'ici à la fin de l'année», commente un porte-parole d'UBS.

Alors que l'intégration de l'ancien fleuron de l'économie suisse se déroule mieux qu'anticipé, tant au niveau technologique que financier, UBS devra bientôt faire face à un processus sur lequel elle a beaucoup moins d'emprise. D'ici au mois de juin, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter donnera davantage de précisions sur une partie de la réglementation en discussion depuis la disparition du Credit Suisse en mars 2023.

Ordonnance sur les fonds propres

«Le Conseil fédéral se prononcera au cours du premier semestre sur la version définitive et l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les fonds propres», a indiqué au *Temps* un porte-parole du Département fédéral des finances (DFF). Et le journal dominical *SonntagsBlick* croit savoir que cette annonce se fera déjà mi-avril, une information que le DFF ne commente pas.

Cette ordonnance vise notamment le renforcement de la valeur des fonds propres réglementaires par l'instauration de règles plus strictes pour l'évaluation de certaines positions du bilan des banques. Il s'agit notamment de logiciels informatiques



(PARADEPLATZ, ZÜRICH, 3 JANVIER 2026/CLAUDIO THOMA/KEYSTONE)

dont la valeur peut rapidement diminuer lors d'une crise. Le texte se penche aussi sur les dispositions concernant l'échéance et la suspension du versement des intérêts sur les instruments de capital AT1 (des emprunts convertibles en capital lors d'une crise comme celle du Credit Suisse).

Sergio Ermotti, le directeur général d'UBS, s'était montré très critique envers les propositions de modification de cette ordonnance en septembre dernier, après la fin de la période de consultation. Ces changements pourraient coûter environ 11 milliards de dollars à la grande banque, selon ses estimations. Berne, de son côté, les évalue à environ 3 milliards de dollars. Et

la mise en œuvre des changements pourrait intervenir par étapes à partir de janvier 2027.

En décembre dernier, l'agence Reuters avait cependant rapporté que le pouvoir exécutif fédéral pourrait se montrer moins exigeant envers l'établissement de la Paradeplatz. Une affirmation toutefois impossible à vérifier pour le moment. Avant la communication du Conseil fédéral, le DFF ne souhaite pas s'exprimer sur le contenu de l'ordonnance.

Adoption du message à l'attention du parlement

Mais c'est un autre texte de loi qui a fortement nourri les tensions entre la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et la direction d'UBS ces derniers mois. Il s'agit

La banque craint de perdre en compétitivité, notamment face aux concurrents américains

de la proposition de modification de la «Lex UBS». Depuis la chute de Credit Suisse en 2023, le Conseil fédéral espère renforcer le cadre réglementaire régissant les grandes banques d'importance systémique en général et d'UBS, en particulier. Pour réduire les risques portés par les contribuables, Berne soutient

qu'il est important d'augmenter les fonds propres des filiales à l'étranger de la banque aux trois clés. Cette mesure, qui permettrait à la maison mère d'être plus solide en cas de problème majeur, demanderait que l'établissement bancaire augmente des capitaux durs d'une vingtaine de milliards de francs. Une proposition jugée «excessive» par UBS. La banque craint en outre de perdre en compétitivité, notamment face aux concurrents américains.

«Sans pouvoir vous préciser la date, nous confirmons que le Conseil fédéral adoptera aussi le message sur la «Lex UBS» au cours du premier semestre à l'attention du parlement», écrit un porte-parole du DFF. Selon le *SonntagsBlick*, ce projet de loi

sera également présenté sous la coupole fédérale mi-avril. Et ce sera au tour des députés et des sénateurs de débattre de la réglementation bancaire des établissements d'importance systémique (*too big to fail*).

Solutions de compromis?

Un groupe de parlementaires a par ailleurs indiqué en décembre être ouvert à un compromis sur les exigences de capitaux. Selon ce projet, UBS pourrait recourir à des obligations AT1 pour se conformer à la réglementation sur les fonds propres. Cette solution serait plus avantageuse pour l'institution en termes de coûts finaux. Mais Karin Keller-Sutter a, lors d'une interview accordée au bihebdomadaire *Finanz und Wirtschaft* en janvier, indiqué qu'elle était opposée à cette solution.

«Remplacer les fonds propres par des obligations AT1 peut apparaître comme une bonne idée en théorie. Mais en pratique, l'utilisation de cet instrument soulève encore plusieurs questions. Nous ne disposons pas encore d'un mécanisme considéré comme optimal pour l'amortissement de ces obligations lors d'une crise», fait pour sa part remarquer au *Temps* le codirecteur de l'institut de recherches conjoncturelles KOF de l'EPFZ, Hans Gersbach.

Le professeur d'économie a réfléchi à une autre solution tenant compte des préoccupations des différentes parties: «Je propose une évaluation à mi-chemin. UBS disposera d'environ sept ans pour mettre en œuvre les exigences du Conseil fédéral et, à mi-chemin, on pourrait examiner les conséquences de cette réglementation. L'impact sur les crédits accordés aux entreprises suisses et les services offerts aux grandes sociétés actives à l'étranger pourraient être mesurés avec précision. Si les conséquences s'avèrent importantes pour le tissu économique helvétique, le parlement ou le Conseil fédéral pourrait notamment accorder plus de temps à UBS pour se conformer au cadre réglementaire.» ■